



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Thierry CHERRIER, Laëtitia FOUSSARD, Annick GAUSSET, Cédric GOURIN, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Didier HINNIGER, Angélique LAMY, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Sophie VIVIEN

Absents ou Excusés : Christophe CHARRIOT (Pouvoir à Angélique LAMY), Bernard MITTON (Pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN), Aude TIVRIER (Pouvoir à Chantal CREPAT)

Secrétaire de séance : Arnaud HEMERET

Avant de commencer le Conseil Municipal et suite à la demande de l'AMF, une minute de silence est observée en hommage à Samuel PATY.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 10 septembre 2020.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – AMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE LURY SUR ARNON

Délibération portant sur l'aménagement de l'éclairage public sur la commune de Lury sur Arnon

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'aménagement de l'éclairage public sur la commune de Lury sur Arnon et présente le coût estimé par le SDE 18 de Bourges.

Pour ces travaux les plans de financement sont les suivants :

🚧 Installation de nouveaux équipements – 3 prises guirlandes – Rue du Cygne

- 1- Pièces administratives
- Participation de la collectivité sur le montant HT (50%) 40,60 €

2- Travaux d'éclairage public		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		431,65 €
	TOTAL	472,25 €

✚ **Extension de l'éclairage public – Route de Foëcy**

1- Pièces administratives		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		91,35 €
2- Travaux d'éclairage public		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		237,58 €
3- Matériel		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		109,00 €
	TOTAL	437,93 €

✚ **Extension de l'éclairage public – Carrefour Route de Chanterenard**

1- Pièces administratives		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		91,35 €
2- Travaux d'éclairage public		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		340,89 €
3- Matériel		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		217,50 €
	TOTAL	649,74 €

✚ **Extension de l'éclairage public – Route du Ferrandeu**

1- Pièces administratives		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		87,83 €
2- Travaux d'éclairage public		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		173,47 €
3- Câblage		
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)		78,64 €
	TOTAL	339,94 €

Cette délibération est approuvée par 15 voix « Pour »

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association Prévention Routière sollicite la commune de Lury sur Arnon pour une subvention à hauteur de 200,00 €.

Une question a été posé à ce sujet : « cette association se déplace t'elle sur Lury/Arnon ?

Réponse apportée : Ce sont les gendarmes qui se déplacent à l'école pour informer sur la prévention.

Pas de subvention accordée à cette association (9 Abstentions – 5 Contre – 1 Pour)

4 – INFORMATION SUR LE PROJET DE RENOVATION DU PATRIMOINE DE LURY SUR ARNON

Concernant ce projet et suite à l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France sur celui-ci, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de recourir à la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et entreprises.

5 – INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE LURY SUR ARNON

A ce stade, il va falloir décider sur le choix du procédé retenu et si les travaux sont entrepris sur une seule zone ou sur la totalité.

6 – DELIBERATIONS ET DECISIONS MODIFICATIVES

Délibération portant sur le projet de rénovation du patrimoine de Lury/Arnon (Point n° 4) : Approuvée à l'unanimité.

Délibération portant sur le vote d'une motion ayant pour objectif de s'opposer au départ de la gendarmerie de Lury/Arnon : Approuvée à l'unanimité

7 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Maire propose au conseil municipal :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation, a savoir :

- 18 jours de formation pour la durée du mandat.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- les organismes de formations devront être agréés par le ministère de l'intérieur ;
- la liquidation de la prise en charge sera effectuée sur justificatifs des dépenses ;
- la répartition des crédits et de leur utilisation s'effectuera sur une base égalitaire entre les élus ayant délégation.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

- Les fondamentaux de l'action publique locale

- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant annuel de 1 500,00 € soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Cette délibération est approuvée par 15 voix « Pour »

8 – DEVIS BARRIERE SECURITE DE VILLE

Reçu un devis de SOCOMETUB d'un montant de 1 830,00 € HT (Avec pose)

Attente d'un second devis

9 – QUESTIONS DIVERSES

Les décorations de Noël sont bien avancées en un mois de temps, malheureusement le confinement nous a obligé d'arrêter les moments dédiés, mais chacun poursuit le travail confiné.

La séance est levée à 19h50.